

Lors de l'allocution du 28 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé que la région Île-de-France était désormais classée en zone orange et le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé la réouverture progressive des collèges, avec l'accueil en priorité des classes de 6^e et de 5^e, à partir du mardi 2 juin, dans le strict respect du protocole sanitaire national.

Nous, personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse (Saint-Denis), avons pris connaissance du protocole local élaboré par la direction de l'établissement et nous sommes assuré.e.s de sa conformité avec le cadre de référence national. Aussi, afin de prendre en compte les particularités locales liées au bâti et le manque de personnels ATTEE, souhaitons-nous lui apporter les modifications suivantes :

- Afin que la charge de travail des agent.e.s ATTEE soit acceptable, nous exigeons que l'accès au bâtiment A et au couloir où se situent les salles de technologie soient interdits aux élèves et aux personnels : toutes les salles du bâtiment A devront être fermées. La capacité d'accueil et le nombre de salles ouvertes seront établis et réévalués quotidiennement en fonction de la présence des agent.e.s ATTEE, à raison de deux salles maximum par agent.e, chacune accueillant un groupe de 9 élèves. Nous exigeons également que les salles spécifiques (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie, Technologie, salle informatique, salle des AP, salle de permanence) soient fermées. Le CDI sera fermé à l'accueil du public (personnels et usager.e.s) : seules les professeures documentalistes pourront y accéder.
- Nous exigeons la fermeture de l'établissement le mercredi matin, ce qui constituera un temps de repos nécessaire pour les agent.e.s ATTEE et un temps où les personnels d'enseignement et d'éducation pourront se réunir à distance pour préparer la rentrée prochaine.
- Nous exigeons la présence d'au moins un.e infirmier.e sur les créneaux horaires où seront accueilli.e.s les élèves.

Concernant l'organisation pédagogique, il est entendu qu'un.e professeur.e continuera à enseigner dans sa discipline dans le strict respect des niveaux de classes et de la quotité horaire indiqués sur la ventilation de service (VS) qu'il.elle a signée en début d'année scolaire, et ce dans l'intérêt d'une véritable continuité des enseignements. De fait, les obligations réglementaires de service devront être respectées : ainsi, un.e enseignant.e assurant tout ou partie de son service en *présentiel* ne l'assurera pas en *distanciel*.

Nous exigeons que la réouverture du collège et l'accueil des élèves et des personnels aient lieu au plus tôt lundi 8 juin 2020 afin de permettre aux équipes pédagogiques de préparer une reprise sur site réellement concertée.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse n'accepteront de revenir au collège que si les modifications susvisées apportées au plan de reprise de l'activité sur site sont prises en compte et appliquées. Nous estimons qu'elles sont indispensables et non négociables afin de garantir la santé, la sécurité et de bonnes conditions d'accueil et de travail pour les élèves, les familles ainsi que pour l'ensemble des personnels.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse (Saint-Denis)